



ZONAL

Programme national de gestion
environnementale et sociale de risques

LA SEMAINE INTERNATIONALE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES (20 au 30 mars)

Rapport d'activités

Réf. : Z-DTCH-048/GSER/2021



Avril 2021

Page 1 sur 23

ACTIVITES DE LA SEMAINE INTERNATIONALE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Contexte et justification

ZONAL est une organisation sans but lucratif spécialisée dans le domaine de la gestion sociale et environnementale de risques. Dans le cadre de son programme de mobilisation des acteurs locaux pour la mise en œuvre des ODD au Tchad l'ONG ZONAL contribue à l'amélioration de la gouvernance environnementale au niveau communal par la mise en place de mécanisme de réglementation de la vente des pesticides et la gestion des déchets associés aux pesticides dans les Communes.

A l'occasion de la semaine pour les alternatives aux pesticides, les équipes de ZONAL s'engagent à mener des actions d'investigation et de plaidoyer auprès des autorités communales et d'autres collectivités décentralisées du Mayo-Kebbi Ouest et du Logone Occidental sur les pratiques de la commercialisation et de la gestion des déchets associés aux pesticides dans les Communes de Pala et de Moundou.

En effet, les Communes de Pala et de Moundou appartiennent aux régions du Sud du Tchad où l'agriculture est l'activité principale pour la survie des populations. Cette agriculture repose sur l'emploi des pesticides dans tout le processus agricole notamment le désherbage, la fertilisation des sols et la conservation des produits agricoles. En général, les usagers de ces produits phytosanitaires ne sont pas conscients des risques sanitaires et environnementaux des polluants organiques persistants.

Que fait l'action ?

Du samedi 20 mars au samedi 27 mars 2021, les équipes de ZONAL effectuent une tournée dans les communes de Pala et de Moundou : lieux de décharge de déchets, marchés locaux, les basfonds urbains.

Objectifs de l'action :

- a) Identifier les lieux de décharge des déchets dangereux et les points de vente des produits phytosanitaires en milieu urbain.
- b) Elaborer un plan communal de réglementation de la vente des produits phytosanitaires et la gestion des déchets associés aux pesticides dans les communes de Pala et Moundou.

- c) Réaliser un plaidoyer à l'endroit des autorités communales pour la législation sur les pesticides en milieu urbain.

Dossier de ZONAL sur les pesticides

Propriétés des pesticides

Les pesticides sont des puissants polluants organiques persistants. Certains de ces polluants sont aussi libérés involontairement en sous-produits de processus de combustion et autres procédés industriels. Les niveaux de risques varient d'un POP à l'autre, mais ils se caractérisent tous par les quatre propriétés suivantes :

- 1) Toxicité : ils sont extrêmement toxiques ;
- 2) Persistance : ils persistent pendant des années, voire des dizaines d'années avant de se décomposer en substances moins dangereuses ;
- 3) Mobilité : ils s'évaporent et se déplacent sur de longues distances, dans l'eau et dans l'air ;
- 4) Accumulation : ils s'accumulent dans les tissus graisseux.

Le mode d'action des pesticides

En général, les pesticides sont utilisés en solution liquide : utilisation sous vapeur sur les plantes, sur les insectes ou vaporisation de l'aire totale

Les déplacements des POP dépendent de la température ambiante. C'est ce qu'on appelle « **l'effet sauterelle** » : ces produits chimiques se propagent de par le monde, ils s'évaporent dans les zones chaudes, sont emportés par le vent et les particules de poussière, pour retomber dans les régions froides puis se volatilisent et repartent.

Les molécules de POP libérées se volatilisent et s'accumulent dans l'environnement et persistent des dizaines dans la nature.

Convention sur les pesticides

Convention de Stockholm (adoptée en 2001 et entrée en vigueur en 2004)

Les POP ont fait l'objet de la réglementation internationale connue sous le nom de convention de Stockholm adoptée par la communauté internationale le 22 mai 2001.

- ⊕ Elimination des pesticides obsolètes et leurs produits homologués
- ⊕ Restriction des pesticides sur le marché

La Convention de Stockholm est axée sur la gestion des pesticides, des substances chimiques industrielles et des sous-produits involontaires à base de POP qui posent un problème immédiat.

Le Tchad a signé cette convention le 16 mai 2002 et l'a ratifiée le 10 mars 2004.

Des investigations dans la commune de Moundou

Cette activité du jeudi 25 mars 2021 de l'équipe de MOUNDOU consistait à visiter des sites de décharge des déchets associés aux pesticides. La première visite sur le bas-fond derrière l'abattoir de Moundou, au quartier Baguirmi dans le 3^{ème} Arrondissement de la ville de Moundou a mis en évidence la présence déchets des insecticides, des raticides et des rodenticides sur les rives du fleuve Logone, justifiant les décharges directs de ces polluants dans les eaux en retrait ; la plupart de ces déchets étant des emballages plastiques polymères non biodégradables.



Photo 1 : les rives du fleuve Logone

Au quartier Guelbé dans le deuxième Arrondissement de la ville de Moundou, l'environnement visité concernait les sites de cultures maraîchères.

Un entretien avec quelques producteurs-trices et maraîchers-ères a permis de noter que les pesticides les plus utilisés sont de la famille de « Landrine ». Les usagers-ères de ces produits phytosanitaires ont évoqué les conséquences directes qui se traduisent par le rhume.



Ces producteurs justifient l'emploi des pesticides par le manque de moyen adéquat pour pratiquer une agriculture mécanisée. L'usage des pesticides et des engrais chimiques permet à ces maraichers-ères d'optimiser les productions en termes de superficie de champs et de la qualité des récoltes.

Des investigations dans la commune de Pala

La Semaine International pour les alternatives aux pesticides a été aussi célébrée à Pala dans le Département du Mayo Dallah en province du Mayo Kebbi Ouest.

Dans la journée du 25 Mars 2021, l'équipe de l'ONG ZONAL a effectué une tournée dans les lieux de décharge des déchets, les marchés locaux et les bas-fonds urbains.

Dans le bas-fond situé derrière la Coton Tchad SN et sur un site de décharge des déchets au quartier MOUNDANG dans le 2^{ème} Arrondissement de la Commune de Pala, l'environnement est caractérisé par la présence des emballages des pesticides jetés de partout et parfois incinérés. Dans les deux endroits visités, jonchent des emballages des pesticides.



A la seconde phase, les investigations concernaient la visite des points de vente des pesticides. Dans les marchés de Carrière, un quartier situé dans le 4^{ème} Arrondissement Municipal et dans quelques boutiques au centre-ville, des vendeurs disposent des pesticides ensemble avec les produits consommables notamment le sucre, de la farine, des biscuits, des bonbons, des comprimés, des bouteilles de sucrerie et autres. L'équipe de Zonal, connaissant bien le danger que cela constitue, a donné quelques explications aux vendeurs. Ces derniers étaient très satisfaits des explications et disent ne plus continuer avec les mêmes pratiques car n'ayant jamais reçu un message de sensibilisation sur les méfaits de ces polluants organiques auparavant.



encourus.

Une rencontre avec des techniciens de la santé et des grands producteurs, principaux utilisateurs des pesticides, a été organisée dans le but de rechercher les motifs de l'emploi des produits phytosanitaires ainsi que les risques sanitaires et environnementaux

Les techniciens de la santé pour leur part ont relevé les effets néfastes de ces produits phytosanitaires sur la santé en citant notamment les effets cancérigènes, les malformations congénitales, les problèmes respiratoires.

Cependant, des recherches documentaires supplémentaires renseignent que la contamination généralisée de l'environnement (air, eau de pluie, eau de boisson etc.) ; et de la nourriture par les pesticides rend inévitable la contamination de l'être humain par ces mêmes pesticides.

On retrouve depuis 1980 des pesticides dans les tissus adipeux du cerveau, dans le sang, dans le lait maternel, dans le foie, dans le placenta, dans le sperme et dans le sang du cordon ombilical des êtres humains. Ces pesticides sont bien sûr, les plus persistants et qui possèdent des propriétés de bioaccumulation. Des études ont permis de mettre en évidence :

- La présence de résidus de pesticides organophosphorés (CF partie 1) dans les urines. Les pyréthriinoïdes sont des insecticides. Une étude allemande s'est intéressée aux métabolites de ces pesticides dans les urines d'un large échantillon de personnes. Ces métabolites étaient présents dans 65% des échantillons.

- La transmission de résidus de pesticides de la mère à l'enfant pendant la grossesse.

- La présence de DDE dans le liquide amniotique dans le fœtus de la grossesse.

Les pesticides sont donc constamment absorbés dans le corps, notamment par la bouche, la peau et la respiration. Ils peuvent provoquer :

- Des effets immédiats dont les symptômes se manifestent généralement par des maux de tête, une irritation de la peau ou des yeux, des nausées, des étourdissements, un manque d'appétit ou la fatigue.

- Des effets à plus long terme sur la santé. Parmi les principales conséquences d'une exposition chronique aux pesticides, on retrouve :

- anomalies congénitales ;
- neurotoxicité ;
- troubles de comportement ;
- perturbations du système immunitaire et endocrinien ;
- différentes formes de cancer (leucémie, cancer du cerveau, etc.).

Les enfants sont plus vulnérables aux effets nocifs des pesticides puisqu'ils risquent davantage d'être exposés aux produits en raison de leur comportement

(ils jouent par terre et portent les objets à leur bouche). Les principaux symptômes chez les enfants sont :

- intolérance croissante qui peut mener à l'agressivité ;
- impatience ;
- déficit d'attention et problèmes d'apprentissage ;
- hypersensibilité.

D'autre part, les femmes enceintes et leur fœtus, les utilisateurs professionnels de pesticides et les joueurs de golf sont aussi des personnes à risque.

On retrouve donc 2 types d'intoxication :

- Les intoxications aiguës :

Le délai qui sépare l'exposition au produit et l'apparition des troubles est relativement court, de quelques heures à quelques jours, permettant le plus souvent de relier les effets à la cause.

Les dérivés organochlorés sont les fruits de troubles digestifs (vomissement, diarrhée) suivi par des troubles neurologiques (maux de tête, vertige) accompagné d'une grande fatigue. À ceci succèdent des convulsions et parfois une perte de conscience. Si la personne contaminée est traitée rapidement, une guérison sans séquelles est envisageable. L'intoxication aiguë avec ce type de produit est relativement rare, à moins d'ingestion volontaire (suicide) ou accidentelle (absorption par méprise, dérive de nuage, jet de pulvérisateur...).

Les dérivés organophosphorés ainsi que les carbamates, en inhibant le cholinestérase (enzyme qui catalyse la réaction d'hydrolyse d'un ester de la choline en choline et en acide acétique) induisent une accumulation d'acétylcholine dans l'organisme débouchant sur une hyperactivité du système nerveux. Les signes cliniques sont des troubles digestifs avec hypersécrétion salivaire, nausée, vomissement, crampes abdominales, diarrhée profuse.

De plus, on trouve des troubles respiratoires avec hypersécrétion bronchique, toux et essoufflement mais aussi des troubles cardiaques (tachycardie (rythme cardiaque plus rapide que la normale) avec hypertension puis hypotension).

Les troubles neuromusculaires se traduisent par des contractions fréquentes et rapides de tous les muscles, des mouvements involontaires, des crampes puis une paralysie musculaire générale. La mort survient rapidement par asphyxie ou arrêt cardiaque. Un antidote spécifique existe pour cette catégorie de produit : le sulfate d'atropine qui neutralise rapidement les effets toxiques.

Selon la Mutualité sociale agricole (MSA) et le laboratoire GRECAN, de premières études MSA ont conclu en France qu'environ 100 à 200 intoxications aiguës (irritations cutanées, troubles digestifs, maux de têtes) par an sont imputées aux pesticides.

- Les intoxications chroniques :

Atteintes dermatologiques : rougeurs, démangeaisons touchant plutôt les parties découvertes du corps (bras, visage). Nombre de produits provoquent des problèmes cutanés, dont les roténonnes responsables de lésions sévères au niveau des régions génitales.

Atteintes neurologiques : les organochlorés font apparaître une fatigabilité musculaire, une baisse de la sensibilité tactile. Les organophosphorés entraînent à long terme, de l'anxiété, de l'irritabilité, de la dépression et de l'insomnie, alliés parfois à des troubles hallucinatoires. Certains provoquent une paralysie, comme les dérivés mercuriels ou arsenicaux.

Troubles du système hématopoïétique : les organochlorés peuvent provoquer une diminution du taux de globules rouges et de globules blancs, avec risque de leucémie.

Atteintes du système cardiovasculaire : les organochlorés développent des phénomènes de palpitation et de perturbation du rythme cardiaque.

Atteintes du système respiratoire : ces atteintes sont souvent en relation avec les phénomènes d'irritation engendrés par bon nombres de pesticides, favorisant ainsi les surinfections et être à l'origine de bronchites, rhinites et pharyngites.

Atteintes des fonctions sexuelles : un nématicides (DBCP) a provoqué chez les employés de l'usine où il est synthétisé un nombre important de cas d'infertilité.

D'autres substances semblent impliquées dans la délétion croissante de la spermatogenèse (processus de production des spermatozoïdes). L'embryon peut être touché, même par une exposition à de faibles doses (anomalies génitales, et peut être risque augmenté de certains cancers et de délétion de la spermatogenèse chez le futur adulte).

Risques fœtaux : des pesticides franchissent la barrière placentaire et ont une action sur l'embryon. C'est le cas du DDT et des phtalamides (fongicide). Il peut survenir des accouchements prématurés ou des avortements, ainsi que des malformations de l'appareil génital du garçon. Il est conseillé à la femme enceinte d'éviter tout contact avec des pesticides entre le 23e et le 40e jour de la

grossesse, mais certains produits ont une longue durée de demi-vie dans l'organisme (lindane, DDT par exemple).

Maladies neurodégénératives : Une étude publiée en 2006 a conclu à une augmentation des risques de maladie de Parkinson suite à l'exposition à certains pesticides.

Cancers : Le GRECAN a mis en évidence un plus grand nombre de cancers chez les agriculteurs que dans la population générale, mais avec une occurrence plus élevée de certains cancers (prostate, cerveau (gliomes)...). Il existe dans le monde une trentaine d'études qui montrent toutes une élévation du risque de tumeurs cérébrales. Selon l'INSERM il semble exister une relation entre cancer des testicules et exposition aux pesticides.

L'analyse selon les environmentalistes montre que ces produits toxiques utilisés sur des surfaces à des doses et des fréquences élevées sont persistants et mobiles dans le sol, ce qui veut dire qu'ils peuvent se propager sur des zones relativement vastes.

Il existe effectivement plusieurs phénomènes de dispersion, entre autres :

a. Les phénomènes de transfert :

- L'adsorption est un phénomène de surface par lequel les molécules se fixent aux particules du sol. La quantité de pesticide adsorbé varie selon le type de pesticide, la nature du sol, le pH du sol etc. Les pesticides s'adsorbent facilement sur des sols riches en argile ou en matière organique. Les pesticides adsorbés sont moins susceptibles de se vaporiser ou de migrer dans le sol. Ils sont aussi plus difficilement captés par les plantes.

- La volatilisation est la transformation des solides ou des liquides en gaz. Ce processus peut disperser une grande partie du produit épandu dans l'atmosphère. Ce mouvement est appelé dérive gazeuse.

- La dérive gazeuse de certains herbicides peut endommager des cultures voisines. Un temps chaud ou venteux accélère le phénomène de volatilisation. La dérive à l'épandage est le déplacement aérien des gouttelettes de produit phytosanitaire vaporisées lors du traitement des cultures. Ce phénomène peut entraîner les pesticides sur de grandes distances. La dérive à l'épandage dépend de : la taille des gouttelettes (plus celles-ci sont petites, plus elles seront entraînées), la vitesse du vent, la distance entre la buse de vaporisation et la plante. La dérive peut contaminer de grandes zones autour des sites traités.

- Le ruissellement est l'entraînement des pesticides par l'eau sur des surfaces inclinées. Les pesticides étant soit mélangés à l'eau soit adsorbés sur les particules du sol érodé. L'infiltration est l'entraînement des pesticides par l'eau dans le sol.

- L'infiltration peut se faire vers le bas, le haut ou horizontalement.

- L'absorption est l'assimilation des pesticides par les plantes et les microorganismes. Une fois absorbé le composé peut être dégradé ou peut subsister dans l'organisme et être relâché dans l'environnement lorsque l'animal meurt ou que la plante se décompose.

De plus, lors des récoltes les résidus de pesticides peuvent également être déplacés.

b. Les phénomènes d'immobilisation :

Cependant, le sol est l'écosystème qui possède une capacité de détoxification très élevée (réalisées principalement par les organismes biologiques de la microflore du sol ; bactéries, champignons etc.).

Les pesticides sont dégradés par les microorganismes, par des réactions chimiques et par le rayonnement solaire. La dégradation peut prendre de quelques heures à plusieurs années selon les conditions environnementales et les caractéristiques physico-chimiques du pesticide. Les pesticides qui se dégradent le plus rapidement sont ceux présentant le moins de risques pour l'environnement.

- La dégradation micro organique se fait par les champignons et les bactéries.

- La dégradation chimique se fait par réactions chimiques dans le sol, l'eau et l'air.

- La photodégradation se fait par le rayonnement solaire. La vitesse de dégradation varie selon l'intensité lumineuse et les propriétés du pesticide. Les pesticides appliqués sur les feuillages sont plus exposés au rayonnement que ceux incorporés au sol.

Les pesticides, lorsqu'ils sont déversés dans notre environnement pendant les traitements, se propagent donc et contaminent tous les compartiments de la planète (lithosphère, atmosphère, biosphère etc.).

Après leur répartition sur la surface des sols, on trouve des résidus de pesticides partout :

Dans l'eau

D'après l'institut Français de l'environnement, on retrouverait des résidus de pesticides dans 96% des eaux superficielles (lacs, marécages ...) et dans 61% des eaux souterraines en France. Sur environ 400 substances recherchées, 201 ont été mises en évidence dans les eaux de surface et 123 dans les eaux souterraines (les herbicides sont les pesticides les plus retrouvés). Mais ce qui est encore plus surprenant, c'est qu'il y a des pesticides dans les pluies, la neige ou encore la brume !

Toutes ces études montrent à quel point les pesticides sont présents dans les eaux ; de ce fait, les conséquences sont parfois désastreuses ; sur les côtes bretonnes par exemple, les algues vertes prolifèrent à cause du nitrate déversé dans l'eau.

Les pesticides polluant des eaux ont des impacts également sur les poissons gras et des coquillages qui sont contaminés et meurent de maladies.

Dans les brouillards

Ils sont aussi touchés, à des quantités encore supérieures à celle des eaux de pluie, environ 140 fois la Concentration Maximum Admissible qui est de 0,1µg/l de l'eau potable.

Les pesticides pulvérisés sur les cultures n'atteignent pas totalement leur cible, en effet 25 à 75 % des résidus de pesticides partent dans l'atmosphère, infectant ainsi les brouillards. Les brouillards transmettent ensuite ces résidus aux animaux, à la flore et à l'homme.

Dans l'air

Les pesticides peuvent s'introduire dans l'atmosphère directement lors de l'application mais aussi après leur dépôt en se volatilisant ou sous l'effet du vent.

Une enquête a été menée auprès des utilisateurs dans le but de connaître les contraintes agricoles et les motivations des agriculteurs à l'utilisation de ces pesticides et les pratiques de gestion des emballages et autres déchets associés. Cette activité a été réalisée en deux étapes : sur terrain au contact des producteurs agricoles dans les villages du Logone Occidental et du Mayo-Kebbi Ouest ; puis sous émissions radios en dialogue interactif avec des auditeurs habitant au-delà de la zone enquêtée.

Dans les deux provinces, les paysans ayant participé à l'émission avancent les mêmes réponses concernant les contraintes et les motivations :

- les herbicides facilitent le travail dans les champs ;
- grâce aux pesticides, il est possible aujourd'hui, de cultiver sur des hectares de champs ;
- l'emploi de pesticides remplace l'utilisation de tracteur ou autre engin motorisé ;

Concernant la gestion d'emballages, les usagers affirment ouvertement qu'ils jettent les sachets vides partout où bon leur semble : à l'air libre dans les champs ou dans les rues, dans les marres ou les rivières. Les bouteilles et les bidons vides servent à transporter de l'eau de ménage ou à consommer de l'alcool.

L'un des objectifs spécifiques de l'enquête ouverte vise à renseigner quelles sont les connaissances de risques par les différents usagers des pesticides, notamment les risques sanitaires et environnementaux ainsi que les effets immédiats constatés. Ainsi, en réponse aux questions d'enquête, certains agriculteurs démontrent que la toxicité du pesticide sur le corps se caractérise par des démangeaisons. D'autres témoignent que de nos jours, les humains comme les animaux souffrent des maladies d'origine inconnue dont les sources peuvent provenir de ces produits. Sur le plan environnemental, ces derniers soulignent la disparition de certaines plantes ainsi que des insectes comme les criquets et de nombreuses espèces d'animaux tels que le crapaud et les sauvagines.

Des émissions radios interactives

La journée du 27 mars 2021 est sanctionnée par une émission interactive organisée sur les antennes de la radio soleil de Pala et la radio Kar Uba de Moundou. A cet effet, les équipes de ZONAL étaient invitées à présenter les pesticides, les risques inhérents et les alternatives au niveau local.

Le dialogue interactif avec les auditeurs répondait par ailleurs à quelques questions posées par les journalistes :



- a) Dans quel cadre s'inscrit cette action de ZONAL sur les pesticides ?
- b) Parlez-nous brièvement des pesticides ?

- c) Quelles sont les contraintes agricoles qui imposent l'emploi des pesticides ?
- d) Quels sont les risques qu'encourent les utilisateurs des pesticides ?
- e) Quels sont vos constats faits sur l'utilisation des pesticides dans la région provinciale ?
- f) Quelles mesures préconiserez-vous pour une bonne réglementation sur ces produits phytosanitaires ?

Pour répondre à toutes ces préoccupations, les panelistes se sont relayés tour à tour pour apporter des éléments de réponses. Plusieurs auditeurs ont appelé



pour donner leur contribution au débat. Les uns et les autres ont apprécié à juste valeur le sujet du débat et disent désormais mieux informés de la dangerosité que présentent les pesticides. Ils recommandent à l'ONG ZONAL de faire une sensibilisation de proximité pour que tout citoyen situé au fin fonds des localités soit informé des méfaits des pesticides. Les équipes

ZONAL ont bouclé cette journée par la remise d'un don de quatre chaises à la Radio Soleil de Pala.

ANNEXES

I. Critères de risque pour l'identification des pesticides hautement dangereux

Critères de risque	Mesure (classification du danger utilisée)
Conventions	Polluants organiques persistants (POP) (Convention de Stockholm) Appauvrissement de la couche d'ozone (Protocole de Montréal) Convention à consentement informé préalable (PIC) de Rotterdam
Toxicité aiguë	Extrêmement ou hautement dangereux (Classe 1a et 1B de l'OMS) Très toxique par inhalation (classification GHS)
Effet toxique à long terme ou exposition chronique	Cancérogènes humains connus ou probables (US EPA, GHS & IARC) Connus ou présumés pour être mutagènes pour les humains (GHS) Connus ou présumés pour altérer la fertilité chez les humains ou pour être toxique pour la reproduction (GHS) : (Reprotoxique) Perturbateurs endocriniens potentiels (UE) Cancérogène et toxine reproductive (GHS) présumés pour les humains.
Préoccupation environnementale	Très bioaccumulatifs Très résistants dans l'eau, le sol et les sédiments Très toxiques pour les organismes aquatiques - valeur toxique pour les daphnies Hautement toxiques pour les abeilles (US EPA)

II. Liste des pesticides à éliminer ou interdits à l'usage

Nb	Nom du pesticide	Numéro de CAS	Utilisations
1	Aldrine*	309-00-2	Ectoparasiticide local Insecticide
2	Alpha hexachlorocyclohexane*	319-84-6	
3	Beta hexachlorocyclohexane*	319-85-7	
4	Chlordane*	57-74-9	Termiticide Termiticide dans la charpente des maisons Termiticide (souterrain) Traitement du bois Boîtiers de câbles souterrains
5	Chlordécone*	143-50-0	
6	Dieldrine*	60-57-1	Activités agricoles
7	Endrine*	72-20-8	
8	Heptachlore*	76-44-8	Termiticide Termiticide dans la charpente des maisons Termiticide (souterrain) Traitement du bois Boîtiers de câbles souterrains
9	Hexabromobiphényle*	36355-01-8	
10	Hexabromodiphényléther* et Heptabromodiphényléther*		Articles, conformément aux dispositions de la quatrième partie de la présente Annexe
11	Hexachlorobenzène	118-74-1	Produit intermédiaire Solvant dans les pesticides Intermédiaire en circuit fermé sur un site déterminé
12	Lindane*	58-89-9	Produit pharmaceutique pour le traitement de deuxième ligne des poux et de la gale chez l'homme
13	Mirex*	2385-85-5	Termiticide
14	Pentachlorobenzène*	608-93-5	
15	Polychlorobiphényles	(PCB)*	Articles en circulation conformément aux dispositions de la deuxième partie de la présente annexe

PLAIDOYER POUR LES MESURES DE REGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES ET LES DECHETS ASSOCIÉS DANS LES PROVINCES DU MAYO-KEBBI OUEST ET DU LOGONE OCCIDENTAL

FICHE D'INFORMATION	
Titre du document	Plaidoyer pour la réglementation sur les pesticides et les déchets associés au Mayo-Kebbi ouest et dans le Logone Occidental
Présentation de l'Organisation	<p>ZONAL est une ONG Nationale basée au Tchad, pays d'Afrique centrale. Avec 46 membres, elle intervient dans les régions du Sud et de l'Ouest du pays.</p> <p>Mission : favoriser les programmes de gestion sociale et environnementale de risques au Tchad.</p> <p>Domaines d'intervention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Axe 1 : gestion sociale de risques ▪ Axe 2 : gestion environnementale de risques <p>Types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Réponses humanitaires ; ▪ Sécurité sanitaire ; ▪ Sécurité alimentaire ; ▪ Genre et développement ; ▪ Gouvernance environnementale ; ▪ Restauration de l'écosystème ; ▪ Valorisation des ressources naturelles ; ▪ Atténuation et adaptation au changement climatique.
Questions clés	L'utilisation des pesticides dans le Mayo-Kebbi et dans le Logone Occidental ne présente-t-elle pas des conséquences néfastes sur les usagers et leur entourage ?

	<p>Les usagers des pesticides connaissent-ils les risques que présentent ces produits phytosanitaires sur l'environnement et sur la santé humaine et animale ?</p> <p>Les accords et conventions-cadres sur les polluants organiques persistants signés et ratifiés par le Gouvernement tchadien sont-ils vulgarisés au niveau régional et provincial ?</p> <p>Les autorités locales mettent-elles en valeur les conventions et les accords de réglementation sur les pesticides et les produits homologués en matière de protection de l'environnement dans le Mayo-Kebbi Ouest et au Logone Occidental ?</p>
Enjeux	<p>Le Mayo-Kebbi Ouest et le Logone Occidental font partie des provinces fortement peuplées du Tchad où l'appauvrissement des sols dû à l'augmentation rapide de la population implique une forte pression sur les besoins en intrants agricoles. En vue d'améliorer la productivité agricole, l'emploi des pesticides s'est installé dans les années 1920 avec la culture du coton ; puis son utilisation massive s'est intensifiée dans la culture des vivres à partir des années 2005. Les producteurs sont contraints d'utiliser les pesticides pour mieux améliorer leurs rendements agricoles et élargir leurs champs, une pratique jugée capitale pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire.</p> <p>Bien qu'ils allègent les tâches et aident les planteurs à cultiver sur plusieurs hectares, ces produits polluants portent en eux des éléments toxiques nuisibles à l'environnement et à la santé humaine.</p> <p>L'exposition des pesticides sur les marchés ou dans les boutiques montre à suffisance la mauvaise pratique à haut risque, parce que ces produits toxiques sont quelques fois disposés à côté des denrées alimentaires dans les mêmes boutiques ou dans les lieux de vente, à côté de restaurant ou de points de fontaines d'eau. Et là, l'évaporation ou l'expansion des molécules de ces produits phytosanitaires qui circulent à travers des particules de poussière se mélangent aux autres articles. Ce mélange est la cause de certaines maladies telles que le cancer, les malformations</p>

	<p>congénitales et beaucoup d'autres maladies jusque-là inconnues et non contrôlées par les médecins.</p> <p>Il est aussi important de noter que l'emploi des pesticides par vaporisation de l'air total sur les herbes joue sur l'organisme des herbivores : le cas de la toux chez les animaux signalé par les grands producteurs du village Ndjokdi. L'utilisation des pesticides sur les herbes entraîne la disparition et le déplacement massifs des ennemis de culture, notamment les sauterelles et les chenilles, ainsi que d'autres espèces telles que le crapaud.</p> <p>De même, les sachets plastiques de pesticides sont déposés partout dans les champs, dans les rues ou même dans les eaux des mares et des rivières ou autres recoins derrière les buissons ; entraînent la pollution de l'environnement par la dégradation du sol.</p>
Mentions de la problématique	<p>L'équipe de ZONAL s'est entretenue avec la commune de Pala, la délégation sanitaire du Mayo-Kebbi Ouest, le personnel de l'hôpital provincial, les techniciens de la santé, les grands producteurs et des auditeurs à travers les radios communautaires à Pala et à Moundou. La communication a été centrée sur les risques sanitaires et environnementaux.</p> <p>Ceci est d'autant plus vrai qu'à cause de l'utilisation massive de ces produits, sans aucune formation préalable sur l'emploi des pesticides ni de mesure de protection donné à la population supposée majoritairement inconsciente des risques inhérents et leurs multiples conséquences. Par conséquent, un exercice portera sur des actions de conscientisation et de réglementation sur les pratiques de la vente, de l'usage et de la gestion des déchets dans les provinces ; et surtout dans les zones agricoles dont les communes de Pala et de Moundou font partie.</p> <p>Au regard des pratiques observées, il est clair qu'aucune réglementation sur les pesticides n'est observée à ce jour. Cet appel cherche à identifier des solutions flexibles, le plus vite possible, afin de promouvoir les conventions</p>

	ratifiées par le Tchad en matière de réglementation sur les pesticides.
SUGGESTION ET RECOMMANDATIONS	
Suggestions de questions soumises à l'avance	<p>En amont de ce travail, un certain nombre de responsabilités des autorités communales ont fait l'objet d'une analyse concernant l'application des mesures de réglementation sur les pesticides dans les communes.</p> <p>Lorsque l'on se propose de mettre en œuvre des mesures de réglementation au niveau de la zone ciblée, il est judicieux de travailler en concert avec les collectivités autonomes auxquelles les compétences en matière d'environnement et d'assainissement ont été transférées, notamment les communes. Dès lors, les responsabilités des communes de Pala et de Moundou pourraient être engagées ou même recherchées.</p>
Suggestions de recommandations	<p>Reconnaissant les efforts consentis par les communes de Pala et de Moundou, ainsi que ceux de leurs partenaires techniques en matière d'environnement, d'assainissement et de gouvernance locale ;</p> <p>Vu l'utilisation de plus en plus massive des pesticides depuis les années 2005 au sein des communes de Pala et de Moundou et dans les bidonvilles ;</p> <p>Considérant les risques sanitaires et environnementaux que présentent ces produits phytosanitaires ;</p> <p>Considérant le manque de capacité d'adaptation aux effets des pesticides ainsi que les moyens et méthodes pour y faire face ;</p> <p>Considérant les résultats des analyses qui démontrent des mauvaises pratiques commerciales par lesquelles les produits polluants organiques persistants sont vendus dans les mêmes boutiques que des denrées alimentaires ;</p> <p>Considérant les résultats des enquêtes qui montrent la présence des boutiques et points de vente des produits phytosanitaires à proximité des fontaines d'eau et des restaurants dans la ville de Pala et de Moundou ;</p>

Considérant les résultats des enquêtes sur les déchets plastiques de pesticides qui pullulent les bas-fonds et les rues de la ville ;

Nous, équipe de l'ONG ZONAL, sommes réunis en atelier ce jour vingt-sept avril deux mille-vingt-un pour valider le plaidoyer fait à votre attention.

Par ce plaidoyer, nous vous recommandons ce qui suit :

1. implanter un marché à pesticides en dehors de la ville de Pala et de Moundou et interdire la vente en ville pour mieux minimiser les risques de contamination des denrées alimentaires ;
2. construire un point de décharge des déchets issus des pesticides et instaurer la pratique de calcination des emballages au four à clinker ou de leur retour aux fabricants ;
3. mettre en place un mécanisme de contrôle rigoureux des catégories de pesticides admissibles sur le marché local et leur homologation ;
4. créer un cadre de concertation avec les acteurs locaux du domaine agricole afin d'entretenir un dialogue inclusif pour la réussite de la réglementation.

Fait à Pala le 26 avril 2021



Le rapporteur

PAKAGNE PALOU Etienne

PROCES-VERBAL DE VALIDATION DU PLAIDOYER POUR LA REGLEMENTATION SUR LES PESTICIDES DANS LES COMMUNES DE PALA ET MOUNDOU

Ce jour lundi vingt-six avril deux mille-vingt-un, au bureau de coordination de l'ONG ZONAL à Ndjama, s'est tenu l'atelier ci-dessous précisé.

Après avoir constaté que l'équipe était en nombre pour siéger l'atelier, le coordonnateur national ouvre la séance à dix heures précises. Il désigne quatre personnes pour le rapportage :

- Monsieur PALOU PAKAGNE Etienne (Pala) ;
- Madame NERONEL GUELMBAYE (Moundou) ;
- Monsieur GANONTA Dieudonné (N'Djamena) ;
- Mademoiselle KAMBAYE Eliane (pour appui).

Il est rappelé que le procès-verbal n'est valide qu'avec la signature des participants à l'atelier de validation du plaidoyer. Par conséquent, les rapporteurs sont tenus de faire signer le présent procès-verbal par tout le staff concerné.

Ordre du jour

Le coordonnateur rappelle l'ordre du jour de l'atelier à l'équipe :

- 1) Relecture et description narrative du rapport des activités de la semaine internationale pour les alternatives aux pesticides ;
- 2) Amendement et validation du plaidoyer pour les mesures de réglementation sur les pesticides dans les communes de Pala et de Moundou ;
- 3) Divers.

1. Relecture du rapport des activités

Après une lecture du rapport des différentes activités menées par les équipes de Pala et de Moundou du 20 au 30 mars 2021 à l'occasion de la semaine internationale pour les alternatives aux pesticides par Monsieur DAKA Bruno, l'équipe a particulièrement siégé sur la forme et le fond du document, avant d'y apporter des amendements.

Quelques questions d'éclaircissement ont été posées et répondues par communication visioconférence avec les équipes de Pala et de Moundou. Ensuite, les participants se sont intéressés à l'analyse des enjeux de l'utilisation des pesticides dans les deux provinces ciblées par la semaine pour les alternatives aux pesticides.

2. analyse du rapport et formulation du plaidoyer

Madame BOYANNE Colette a fait une lecture complète du plaidoyer préparé par les équipes de Pala et de Moundou. Après des amendements de la forme et du fond du document proposé, les participants à l'atelier ont procédé à l'analyse de chaque point faisant l'objet de recommandation aux autorités administratives locales.

Initialement adressé aux autorités provinciales notamment les Gouverneurs du Mayo-Kebbi Ouest et du Logone Occidental, l'équipe de coordination décide d'adresser le plaidoyer aux autorités communales de Pala et de Moundou.

Tous d'accord sur chaque point recommandé, les participants acceptent de valider et d'adresser le plaidoyer à qui de droit. Il a été précisé que la lecture et la remise officielle de plaidoyer seront réalisées par les équipes des bureaux de Pala et de Moundou, avant la fin du mois d'avril 2021.

3. Divers

Après la validation du plaidoyer, deux points ont été essentiellement aux divers : la question de renforcement de capacités des équipes.

a) Le renforcement en personnel

La coordination se propose d'encadrer deux stagiaires pour renforcer les équipes de Bongor et Pala.

Il est précisé que ce personnel devra être affecté sur terrain avant le mois de Juillet 2021.

b) La formation du personnel

Plusieurs besoins en connaissances ont été exprimés, notamment en matière de technique d'enquêtes et d'animation rurale.

Après vérification du calendrier, les participants ont choisi à l'unanimité d'organiser un atelier de formation dans la semaine numéro 19 de l'année 2021.

Il a été accordé que la coordination donnera une précision sur les dates effectives en fonction des occupations du personnel.

A douze heures et trente minutes, le coordonnateur clôture l'atelier en adressant ses remerciements au staff de ZONAL.

LISTE DE PRESENCE

Nb	NOM ET PRENOM	GENRE (H/F)	ADRESSE	CONTACT	SIGNATURE
1	HOUSOUBE KAKINE	H	Ndjamena	66200620	
2	KOULAMADJI Samson	H	Moundou	66200362	
3	ASSIAM BOULENG	F	Moundou	66317289	
4	BOYANNE Colette	F	Ndjamena	63423795	
5	BIANBAIBE Mathias	H	Moundou	66200604	
6	OUANEUH PALOU	H	Ndjamena	66317110	
7	KAMBAYE Eliane	F	Ndjamena	66784061	
8	MEMADJI Appoline	F	Ndjamena	68856404	
9	GANONTA Dieudonné	H	Ndjamena	68649547	
10	KOULNGAR Azor	H	Moundou	66642675	
11	MOREMBAYE Arnauld	H	Moundou	63787856	
12	BAIMI DJOUADJEM	H	Pala	62747021	
13	NDAKA Bruno	H	Ndjamena	63511888	
14	PAKAGNE Etienne	H	Pala	66472274	
15	MISSALBE Olivier	H	Moundou	62600074	
16	BACHIROU Valentin	H	Moundou	62717125	
17	SINFA Bono	F	Pala	62279351	
18	DAIBA Saratou	F	Pala	66623626	
19	TCHOING Etienne	H	Pala	66726761	